



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Le Mans, le 20 janvier 2017

Épisode de pollution de l'air aux particules fines dans le département de la Sarthe

La préfecture de la Sarthe vous informe que la baisse des températures constatée cette semaine entraîne une augmentation des émissions de polluants liée à l'usage des systèmes de chauffage.

Ainsi, un épisode de pollution de l'air par les particules fines est actuellement en cours sur l'ensemble du département de la Sarthe. Il perdurera samedi 21 janvier 2017.

Il est ainsi recommandé aux personnes sensibles et vulnérables de :

- limiter les activités physiques et sportives intenses (compétitions), en plein air ou à l'intérieur;
- limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe;
- prendre conseil auprès de leur médecin en cas de symptômes ou d'inquiétude.

Les mesures comportementales suivantes destinées à l'ensemble de la population de la Sarthe, peuvent réduire la pollution atmosphérique:

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo ;
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse ;
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail ;
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens ;
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://www.airpl.org/>